

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DU TOUVET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 25 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 25 mars à vingt heures et trente minutes
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Services
Publics à Saint Hilaire du Touvet
Sous la Présidence de Madame Julie de BRIE.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : le 19 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : Julie de BRIE, Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUX, Christelle NEYROUD, Ann HERTELEER, Fabrice SERRANO, Gérald FOURNIER.

ABSENT NON EXCUSE: Philippe WACK.

Ann HERTELEER est nommée secrétaire de séance.

Lecture est faite par madame la Présidente de l'ordre du jour inscrit dans la convocation

1. Approbation du compte rendu du 25 mars 2015

Madame la Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 25 mars 2015.

Le compte rendu est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif 2014

Les membres du conseil syndical décident de reporter ce point au prochain conseil syndical.

3. Vote du Compte de Gestion 2014

Les membres du conseil syndical décident de reporter ce point au prochain conseil syndical.

4. Vote du Budget Primitif 2015

Les membres du conseil syndical décident de reporter ce point au prochain conseil syndical.

5. Délibération indemnités 2015 de Mme LECOZ

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le conseil syndical décide à 5 voix pour, 2 abstentions de ne pas accorder d'indemnité de conseil et d'indemnité pour préparation de documents comptables à Mme LECOZ pour l'année 2015.

6. Signatures conventions

Mme la présidente demande l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition de personnel administratif et technique pour la commune de St Bernard et de personnel technique pour la commune de St Hilaire.

Isabelle Michaux demande à Mme la présidente de bien définir dans les conventions les tâches qui incomberont à chaque personnel.

7. Poste accompagnatrice transport scolaire

Les membres du conseil syndical décident de reporter ultérieurement ce point.

8. Régime indemnitaire du personnel

Mme la présidente présente aux membres du conseil le régime indemnitaire du personnel de catégorie mis en place à ce jour.

Mme la présidente demande de revoir les conditions et montants d'attributions de ce régime indemnitaire.

Une nouvelle délibération sera prise ultérieurement définissant les modalités du régime indemnitaire.

9. Divers

- Dédommagement stagiaires : Le conseil syndical décide de ne pas dédommager financièrement les stagiaires intervenants au SISCO.
- Remplacements divers du personnel : Les membres du conseil syndical décident de ne plus remplacer le personnel sur les périodes d'absence de courte durée
- TAP : bilan des TAP poistif
- Cantine : Mme la présidente informe le conseil syndical que seulement 4 agents encadrent 100 enfants de l'école élémentaire pour la pause méridienne et le besoin d'employer un 5^{ème} agent pour un meilleur encadrement. Mme la présidente sollicite également l'aide des instituteurs (trices) pour l'appel cantine en classe, et la surveillance des couloirs lors de la sortie de 11h30. Cyrille Vicier est employé sur une vacation de 20h00 pour le montage d'un projet pédagogique autour de la pause méridienne.
- Préau : Suite aux chutes de neige importantes le préau de l'école maternelle a subi d'importants dommages, le préau a été sécurisé en attendant la réalisation de travaux ou de réhabilitation complète du préau.

- Perspectives de travail pour l'année 2015 :

Levée de séance 22h25